

Livret d'accueil



Centre de Voile de Panthier-en-Auxois
21 230 Vandenesse-en-Auxois.

Téléphone club : 03 80 49 26 92
Site : <http://voile.cvpa.free.fr/>
Courriel : cvpanthier@wanadoo.fr

Mise à jour : janvier 2009

En quelques mots...

Le Centre de Voile de Panthier-en-Auxois (CVPA) a été créé en 1963 et compte une bonne centaine d'adhérents.

Structure associative, le CVPA propose une palette d'activités pour tous les amoureux de la voile, enfants comme adultes, débutants ou déjà expérimentés.

Ces activités sont proposées par les adhérents eux-mêmes et encadrées par des bénévoles du club, avec l'aide de professionnels de la Ligue de Voile de Bourgogne. **Cette organisation suppose la participation de tous** au bon fonctionnement de la structure.

Cette participation ne requiert aucune compétence technique. Au contraire, elle est source d'enrichissement et de convivialité pour tous.

Bon vent et bonne voile !

Le site

Le Centre de Voile est situé sur les berges du réservoir de Panthier, **deuxième plan d'eau de Bourgogne**.

Construit à partir de 1834 sa capacité est de 8.050.000 m³ et sa superficie de 120 hectares (environ 1200 m de long sur 900 m dans sa plus grande largeur). Depuis son origine, Panthier demeure un réservoir d'alimentation en eau pour le canal de Bourgogne. Cette caractéristique explique la baisse du niveau d'eau que vous constaterez à partir du printemps.

Implanté dans un site magnifique mais fragile, nous développons auprès de nos adhérents des actions de sensibilisation à la découverte du milieu et au respect de l'environnement.

Le club est signataire de la charte « Voile Nature » en Bourgogne.

Le CVPA

Le Centre de Voile de Panthier en Auxois est une association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Voile (FFV). Lorsque vous « adhérez » au CVPA vous obtenez une licence sportive auprès de la FFV (consulter le bulletin d'inscription pour plus de détails).

Vous acceptez également le projet du club et ses règles de fonctionnement qui impliquent votre participation à la vie du club.

Vous trouverez ci-dessous quelques informations générales, à compléter avec le règlement intérieur affiché dans le club-house.

1 - Vos interlocuteurs

Le club est dirigé par un comité directeur dont voici les membres élus pour 2006 (une assemblée générale a lieu une fois par an).

- Paul Durante (Président)
Tél. 03 80 90 71 49 Courriel : dudus.les@wanadoo.fr
- Jean-François Datta (vice-Président)
- Carole Lenglin (Trésorière)
- Thierry Kniebihler (secrétaire)
- Denis Rochette (secrétaire adjoint)
- Autres membres : Jean-Marc Caton, Pascale Caton, Florence Deslandres, Eric Paul, Arnaud Pichon et Jen-Pierre Verpeaux.

Joris Millet est temporairement chef de base. JMarc Caton et Cyril Fourier sont disponibles en tant que Cadres Techniques Régionaux Ligue.

2 - Accès aux installations

Seuls les adhérents du CVPA sont autorisés à utiliser les équipements du club (club house, sanitaires, parking à bateaux, voies d'accès...).

3 - Clés

Les conditions d'attribution des clefs sont précisées dans le règlement intérieur.

4 - Utilisation du club house

Il s'agit de notre maison commune dont vous pouvez utiliser le vestiaire, la cuisine et ses équipements, la vaisselle, les tables, la terrasse, les barbecues, les sanitaires, la douche... Nous réservons seulement l'usage du bureau et des placards situés entre les vestiaires et le bureau.

Bien entendu, l'entretien de ces espaces incombe entièrement aux adhérents. Il n'est pas planifié, c'est à chacun d'en prendre sa part. C'est parfois une source de tracas, à chacun de les régler au mieux et dans le meilleur esprit.

5 - Dépôt de matériel

Vous pouvez laisser une partie de votre matériel mais le CVPA n'engage pas sa responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol. Vous disposez pour cela d'un cabanon vert situé à côté du local technique.

Nous vous demandons de ne pas entreposer de matériel dans le club-house.

6 - Stationnement des bateaux

Si vous avez pris l'adhésion appropriée (Propriétaire avec bateau), vous pouvez stationner votre bateau sur le parking du club sur l'emplacement qui vous aura été indiqué. C'est à vous de l'entretenir. Régulièrement, vous devrez couper l'herbe sur votre aire de stationnement : une bonne cisaille à main fait parfaitement l'affaire !

En cas de perte, de vol ou de détérioration, la responsabilité du club n'est pas engagée.

7 - Utilisation des bateaux du club

Si vous avez pris l'adhésion appropriée (Ecole de sport ou Propriétaire avec école de sport) vous pouvez utiliser les bateaux du club. Nous vous conseillons toutefois de suivre un stage, de demander conseil auprès d'un adhérent expérimenté (voir règlement intérieur).

La flotte du club se compose de catamarans (Hobie Cat 16, Dragoon, KL 13,5, Funboat...), de dériveurs (420, Laser, Open Bic), d'un bateau collectif (Lookout) et de planches à voile.

Concernant les règles d'utilisation de ces bateaux, se référer au règlement intérieur ou contacter l'un des membres du bureau.

8 - Les règles de navigation

Nous partageons le plan d'eau avec d'autres usagers comme les pêcheurs ou les baigneurs avec lesquels nous devons entretenir les meilleures relations possibles.

Les pêcheurs utilisent parfois des techniques de pêche spécifiques, depuis le bord ou depuis une barque. Nous devons naviguer à bonne distance de leurs installations et manifester une conduite franche de nos embarcations en nous écartant nettement de leurs trajectoires.

La navigation est interdite à moins de 50 mètres des rives et des digues, et dans la zone de baignade surveillée, matérialisée par des lignes d'eau flottantes. Un plan du site est affiché dans le club.

La mise à l'eau bétonnée représentant un réel danger pour les coques : l'accostage doit s'effectuer à l'écart de celle-ci.

Pour la tranquillité de la faune résidant sur les îles, la navigation autour est déconseillée particulièrement en période de nidification (printemps).

9 - Permanence nounous

Les adhérents peuvent s'organiser entre eux pour surveiller les enfants pendant que les parents naviguent. Un espace spécifique et des jouets sont réservés à cet usage dans le club. Contacter Claire Durante pour obtenir plus d'informations (03 80 90 71 49, les.dudus@wanadoo.fr)

Les activités « voile » au club

Les activités nautiques se répartissent en trois grands domaines :

1 - Navigation libre

2 - Navigation encadrée : EFV et EDS

3- Navigation dans le cadre d'une manifestation organisée par le CVPA

Dans tous les cas le port du gilet de sauvetage est **obligatoire pour tout le monde**

1 - Navigation libre

Cette pratique concerne tous les adhérents qui possèdent un bateau où qui ont souscrit une formule d'adhésion leur permettant d'utiliser les bateaux du club (formule « EDS »)

Dans ce dernier cas, les adhérents doivent s'assurer qu'ils possèdent le bagage technique suffisant pour entreprendre ce type de sortie non encadrée.

Il est fortement conseillé de prendre conseil auprès des adhérents les plus aguerris qui pourront vous refuser l'accès au plan d'eau. Assurez-vous également que le plan d'eau est surveillé.

2 - Navigation encadrée

Deux formules sont proposées.



EDS (Ecole De Sport)

C'est la formule que nous proposons aux enfants et aux adultes qui souhaitent apprendre la voile.

L'activité se compose principalement de séances d'apprentissage qui se déroulent le dimanche, d'avril à fin juillet, le matin pour les enfants et l'après midi pour les adultes.

Pour plus de renseignements, contacter : Eric PAUL (06 75 57 69 46 ou eric.paul@u-bourgogne.fr).

EDC (Equipe De Club)

Cette formule s'adresse aux enfants et aux adultes qui souhaitent approfondir leurs acquis de l'EDS ou qui possèdent déjà un bon niveau en voile.

L'activité se compose d'entraînements toute l'année (en hiver, cours théoriques) le mercredi et le samedi, de stages pendant les vacances et la participation à plusieurs régates dans l'année.

Pour plus de renseignements, contacter : Florence DESLANDRES (03 80 23 68 89 ou flodeslandres@orange.fr)

3 - Navigation dans le cadre d'une manifestation organisée par le CVPA

Le CVPA, souvent avec le soutien de la Ligue de Bourgogne de Voile, organise à Panthier des régates, des challenges (initiation à la régate), des journées portes ouvertes ou d'accueil de groupes extérieurs.

Les adhérents sont sollicités pour participer à l'organisation et au bon déroulement de ces manifestations qui font parties de la vie du club.

La participation des adhérents

Extrait du règlement intérieur :

« Tout Membre est tenu de consacrer un minimum de 3 journées par saison, soit au service de la sécurité, soit au service des régates, soit à l'entretien des bateaux et du club ».

Le CVPA fonctionne grâce à l'engagement des bénévoles, malgré la présence d'un salarié à temps partiel (Joris Millet). Les personnes qui assurent l'encadrement des activités et l'entretien du matériel sont également des bénévoles qui viennent partager leur passion pour la voile.

Pour fonctionner, le club demande à ses adhérents (ou à leurs parents pour les enfants), un investissement mineur qui permet un bon déroulement de l'activité et une convivialité jamais démentie.

Ces investissements sont réguliers et liées à chacune de vos visites (rangement, nettoyage...)

Ils peuvent également être plus exceptionnels comme l'entretien des bateaux, des travaux dans le club, une aide sur une régate. Ces moments sont toujours programmés à l'avance. Il ne requiert aucune compétence particulière et c'est toujours l'occasion de vivre la voile autrement et de rencontrer de nouveaux adhérents.

Merci d'indiquer aux membres du bureau, lors de votre adhésion, si vous souhaitez être contacté plutôt pour le suivi administratif, le matériel, ou les activités nautiques.

Communication

Pour la vie du club, il est très important de pouvoir s'échanger des informations rapidement. Nous utilisons principalement la messagerie et **nous vous demandons de nous communiquer une adresse électronique.**

La communication est aussi basée sur la volonté de chacun à se tenir informé : n'hésitez pas à contacter les référents ou l'un des membres du bureau pour connaître les projets ou proposer des actions !

Vous trouverez également sur notre site, <http://voile.cvpa.free.fr/>, de nombreuses informations sur la vie du club (calendrier, photos...) et des ressources sur la voile.

Les coordonnées de tous les adhérents sont disponibles sur une base de données publiée sur internet, <http://www.com.une.ideo.free.fr/cvpa>, et consultable par chacun d'entre nous¹. Celle-ci ne doit être utilisée que dans le stricte cadre de l'activité, afin, par exemple, de contacter les autres pratiquants et connaître leurs projets de navigation, organiser les déplacements, les rencontres, ou une activité en commun.

¹ Un code d'accès est délivré à chaque adhérent lors de l'adhésion.